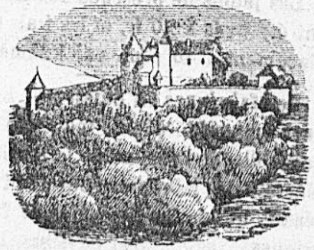




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS
Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50
» . . . 6 mois » 2.50
Etranger. 1 an » 9.—
» . . . 6 mois » 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'HIVER : BULLE, dép. 5^h7 8^h5 10^h5 2^h42 5^h00 9^h00. — BULLE, arr. 7^h40 9^h07 12^h12 4^h00 8^h55 10^h50

ANNONCES
District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haassenstein et Vogler, 84, rue de Bouleyres (Cercle catholique 1^{er} étage)

MOTION

de la députation libérale du Lac au Grand Conseil concernant les irrégularités commises à la Banque de l'Etat.

Discours de M. Emile Gross, député.
(Suite.)

Ces sanctions, Messieurs, on essaie aujourd'hui de les esquiver en vous tenant sous le poids d'une dictature à son déclin, en poussant le cri de détresse d'un régime aux abois. C'est avec votre bonne foi que l'on veut ruser encore, c'est la docilité trentenaire de la majorité de ce parlement que l'on exploite pour obtenir une amnistie dont on se couvrira comme d'un manteau d'innocence.

M. Python nous a fait ici même, mardi, un aveu par lequel il voulait bien prendre sur lui le mécompte — dans sa pudeur il aurait presque pu dire la disparition de — de la disparition des 215,000 fr. dont il vient d'être question. Mais aucune promesse n'est intervenue de sa part en vue de la restitution de cette somme à l'Etat ou à la Banque de l'Etat.

Que penser d'un pareil aveu tombé des lèvres d'un chef d'Etat après que tous les agissements ont déjà été mis au jour et que la prescription de dix ans procurera vraisemblablement à leurs auteurs le bénéfice de l'impunité? — Si des circonstances fortuites n'étaient pas venues ébruiter cette affaire, elle dormirait encore dans l'insondable oubli où vont l'un après l'autre s'assourir tous les scandales de notre excellent régime.

Dans sa défense de mardi dernier, M. Python n'a même pas hésité à se retrancher derrière l'honorabilité de deux fonctionnaires défunts, comme s'il nous était jamais venu à l'esprit l'idée de vouloir associer la mémoire des directeurs Menoud et Grivel aux agissements coupables de leur moins digne survivant. C'est bien à MM. Python, Cardinaux et Sallin à endosser la responsabilité des procédés illicites employés dans la suite pour se dégauger d'une affaire qui débuta par un bluff pour finir par un détournement et un faux.

Et déjà ils ne peuvent plus prétendre qu'ils se sont simplement trompés et que s'ils ont mal agi c'était avec un noble désintéressement et pour le bien du canton, puisque, ainsi que je vous l'ai fait observer, il y a un instant, ces Messieurs, avec deux ou trois compères, ne se sont pas bornés à endosser la souscription de 215 000 francs à la Banque de l'Etat qu'elle ne concernait pas, mais qu'ils ont encore fait passer, après la déconfiture de la société Raoul Pictet, les actions qu'ils avaient personnellement souscrites pour leur propre compte, sur le compte d'une administration publique.

Ces faits parlent assez clairement

dans leur lumineuse simplicité, si l'on peut s'exprimer ainsi à propos d'actions ténébreuses qui discréditeront et ceux qui les ont commises et ceux qui les ont soutenues.

Après cette vilaine affaire qui a provoqué la motion de la députation libérale-radical du district du Lac, je passerai beaucoup plus rapidement en revue la liquidation des autres postes douteux qui ne rentrent pas dans le cadre de notre motion, mais qui ont été signalés par la commission vérificatrice des comptes de 1910 et 1911 à l'attention spéciale de la Direction des finances :

Complaisance envers un fonctionnaire de la Banque de l'Etat.

M. le conseiller d'Etat Musy a annoncé que l'obligation à long terme et sans intérêt souscrite par un censeur de dite Banque en vue de s'acquitter d'un cautionnement fourni à un débiteur du même Etablissement avait été remboursé au mois de juin dernier.

La conséquence de cet incident aujourd'hui régularisé est tout naturellement indiquée. Le censeur qui a doublement violé pour lui personnellement la loi qu'il avait pour mission spéciale de faire observer, ne saurait décentement se présenter comme candidat dans une réélection à ce poste.

Prêt de 1,500,000 francs à une société d'Ugines.

Le remboursement ayant eu lieu, au dire de M. le directeur des finances, il n'y a qu'à en prendre acte, en émettant l'espoir que ce règlement a eu lieu en espèces et non pas par une simple émission de traites. De plus, des placements aussi considérables à l'occasion desquels s'est trop visiblement manifesté un esprit de camaraderie entre des parties intéressées ne sauraient être renouvelés sans provoquer de vives protestations dans notre canton qui trouvera assez l'emploi de pareilles sommes.

Forêts de Styrie.

La scandaleuse mystification financière qui a fait engager plus de 1 million 600,000 francs de notre Banque de l'Etat dans ces forêts dont on ne parvient plus à se débarrasser entraînera une perte incalculable pour notre canton. Le directeur des finances nous a parlé lui-même de plusieurs centaines de mille francs. La transaction conclue à la veille de cette session seulement avec l'ex-directeur de la Banque de l'Etat et le banquier qui avait fait l'émission des obligations à lots de 20 francs, personnes qui ont réalisé dans cette affaire des bénéfices estimés illégitimes, constitue un mar-

chandage encore sans précédent dans nos annales administratives fribourgeoises et soulève à juste titre de vives protestations dans le peuple. La raison de 150,000 francs qu'on a fait promettre par ces personnages pour se dispenser de toute action en responsabilité contre elle ou d'autres organes de la Banque de l'Etat est ou injustifiée ou incomplète. Il est même permis d'élever des doutes sur le caractère sérieux de cet arrangement et de craindre à ce sujet le jeu des compensations. Quand il s'agit de pertes aussi considérables éprouvées par notre patrimoine national, on ne renonce pas ainsi d'emblée à la poursuite d'un droit que l'on estime fondé, sous prétexte que l'exécution du jugement pourrait rencontrer quelques difficultés. Le Grand Conseil, en vertu de son droit de haute surveillance de la Banque de l'Etat, ne saurait qu'opposer son veto à de pareilles pratiques.

Prêt Pinget à Thonon.

Dans cette affaire, la Banque de l'Etat a éprouvé une perte de 35,000 francs. Comme cette opération a été conclue en violation de l'art. 13 de la loi sur la Banque qui ne permet de prêter des capitaux avec hypothèque que sur des immeubles situés dans le canton de Fribourg, la responsabilité de cette perte devrait retomber sur ceux qui l'ont occasionnée par leur faute.

Prêt Schkaff de 180,000 francs.

M. le directeur des finances a annoncé que depuis le 1^{er} janvier 1912 ce compte avait été amorti de 42 000 francs en tout, en trois versements. Rien n'a été payé, paraît-il, depuis la dernière session de mai et cependant il eut été possible de se récupérer encore d'une cinquantaine de mille francs sur une mieux-value de titres. Ceux qui ont introduit de pareils personnages sur la place de Fribourg et leur ont jeté à pleines mains l'argent de notre Banque de l'Etat, alors qu'on se montre fort difficile à l'égard des enfants du pays qui ont besoin d'emprunter, ont fait un acte de mauvaise administration et de nature à nuire au crédit de notre établissement financier cantonal. Ils mériteraient un blâme sévère.

Mais, de toutes ces opérations en majeure partie condamnables, nous n'avons, messieurs pour justifier notre motion, retenu que l'affaire des 215 mille francs, c'est-à-dire celle qui, sans être la plus conséquente au point de vue du montant perdu pour le pays, a donné lieu à des malversations et à des altérations de la comptabilité restées sans aucune sanction jusqu'à ce jour, bien que le fonctionnaire qui en a été l'auteur et les deux magistrats qui y ont été mêlés personnellement sont connus.

Nous comprenons l'insistance qu'a

mise M. Musy pour que le silence se fasse autour de cette affaire.

Ce n'est pas tant la préoccupation du crédit public que le souci de sauver avant tout sa mise au régime qu'il veut soutenir *per fas et nefas* qui a arrêté son bras, alors qu'il fallait frapper un grand coup.

Nous le répétons, ce n'est pas là le véritable moyen de rendre sa réputation à notre Banque de l'Etat, ni de rétablir la confiance du public. Tant que les coupables seront en place, il y aura un danger permanent pour le pays.

(Lire la fin dans notre supplément.)

NOUVELLES SUISSES

Pour la justice! — Réunis au nombre de deux mille deux cents, le 12 novembre 1912, à la Salle de la Réformation, les citoyens et les habitants de Genève;

« Douloureusement émus par les souffrances qu'endurent, dans les Balkans, soldats et populations;

« Déplorant qu'aucune intervention n'ait su prévenir cette guerre terrible et empêcher qu'elle ne devint nécessaire;

« Regrettant qu'on ait pu, par une coupable indifférence, s'habituer à la plainte des peuples opprimés;

« Voulant obéir aux devoirs de la fraternité chrétienne et de la solidarité humaine;

« 1^{er} Emettent le vœu qu'à l'heure imminente des règlements de compte, les belligérants puissent signer un traité de paix qui soit un acte de justice, garantissant aux peuples des Balkans l'indépendance et la prospérité;

« 2^o Demandent à l'opinion publique de se manifester avec assez de force pour que la sécurité et la liberté auxquelles ont droit tous les chrétiens de l'empire ottoman, et spécialement les Arméniens, leur soient définitivement assurées.

« Dans ce but, ils adressent aux hommes de bonne volonté, en Suisse et en tous pays, un pressant appel à provoquer par tous les moyens à leur disposition (presse, assemblées populaires, etc.), les manifestations de la conscience publique, qui prépareront le triomphe de la justice. »

Assurances fédérales. — Le conseil d'administration des assurances fédérales contre la maladie et les accidents, réuni jeudi et vendredi à Lucerne, a approuvé son règlement.

Les jetons de présence des membres ont été fixés à 20 fr. et les frais de déplacement à 40 cent. par kilomètre.

Les fabriques en Suisse. — Le Département fédéral de l'industrie vient de publier le résultat de la statistique fédérale des fabriques pour 1911. Il en résulte que la Suisse compte 7,785 fabriques, avec 828,841 ouvriers. Depuis le recensement de 1901, le nombre des fabriques a augmenté de 28 %, et le nombre des ouvriers, de 35 1/2 %.

La réorganisation fédérale. — Le Conseil fédéral a chargé une délégation composée de MM. Muller, Hoffmann et Schulthess d'examiner la question d'un nouveau groupement des 7 départements fédéraux et de présenter un rapport à ce sujet. Le Conseil fédéral dans son ensemble ne s'est pas encore occupé de cette question et n'a donné aucune direction à sa délégation.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales et des nouvelles ordonnances relatives à l'organisation et aux affaires du département politique se faisant encore attendre, le Conseil fédéral a avisé ses départements et ses représentants à l'étranger des prescriptions légales actuelles sur l'organisation et les affaires du département politique, en les invitant de tenir au courant ce département de tous les événements pouvant intéresser les relations de la Suisse avec l'étranger.

Vaud. — Un escroc. — La police de sûreté a arrêté jeudi à Onchy, où il était descendu dans un des meilleurs hôtels, un Américain disant s'appeler Mason et recherché depuis longtemps par la police de Genève et de Londres, à la suite d'une série d'escroqueries commises au préjudice d'hôteliers, de bijoutiers et de banquiers.

A L'ÉTRANGER

La guerre en Orient.

Les Serbes.

Les troupes serbes sont entrées à Dibra, au nord d'Okhrida, après un combat acharné contre quelques détachements turcs qui s'étaient retirés de Monastir et contre des groupes d'Al-

banais des régions de Dibra et de Malissia.

La population chrétienne de la ville a accueilli l'arrivée des soldats serbes par de grandes démonstrations de joie.

Des détachements entiers de l'armée turque continuent à se rendre avec leurs officiers. Jeudi, deux bataillons turcs avec leurs commandants se sont rendus aux Serbes, l'un à Resna, l'autre à Okhrida.

Le vapeur *Wurmbrand* a annoncé, par télégraphie sans fil, l'entrée à Durazzo de la cavalerie serbe.

L'ex-prince héritier de Serbie, le prince Georges, qui a été atteint de typhus abdominal à U. kab, a été amené à Belgrade.

Les Grecs.

Les troupes hellènes commandées par le général Sapouzakis sont maintenant devant les murs de Janina. Les Grecs, dont les récents et glorieux triomphes ont décuplé le courage, consentiront tous les sacrifices nécessaires pour se rendre maîtres de cette position.

La ville est défendue par une série de forts déjà anciens, mais capables encore de résistance. Des réseaux de fils de fer barbelés, tendus à 25 centimètres du sol, défendent les approches des fronts nord et sud; il existe un nombre considérable de tranchées-abris destinées à l'infanterie.

Les Turcs disposent d'une centaine de bouches à feu, y compris les mitrailleuses. La garnison comprend une division de la réserve, une division de l'active, un nombre considérable d'artilleurs, commandés par le général Esad pacha, officier formé à l'école allemande; en tout 20,000 réguliers, que sont venus renforcer des irréguliers et des Aibanais.

L'escadre grecque a occupé l'île de Sano, dans l'Adriatique, en face de Valona. Il est probable que l'Autriche et l'Italie protesteront.

Dimanche, la population et l'Assemblée de Samos ont proclamé leur union à la Grèce.

Un gouvernement provisoire a été constitué sous la présidence de M. Sophoulis.

Le prince turc Vegleris a quitté le

palais et s'est rendu à sa maison privée.

L'armistice et la paix.

On considère comme très prochaine la signature de l'armistice, dit une dépêche de Constantinople. Des deux côtés on est, paraît-il, satisfait de ce que l'on a obtenu.

Le protocole de l'armistice stipulerait :

1° Que l'armistice est conclu pour 15 jours.

2° Que les armées turques et bulgares garderont leurs positions actuelles ;

3° Qu'aucune des parties ne pourra élever des fortifications ou envoyer des troupes et des munitions ;

4° Que les places assiégées d'Andrinople et de Scutari seront ravitaillées pendant les 15 jours, en recevant chaque jour des vivres.

Dans ce but, les Turcs livreraient aux Bulgares la gare d'Andrinople.

On n'a aucun renseignement certain sur les conditions de la paix, bien que chacune des parties belligérantes ait déjà énuméré ses prétentions.

France. — Accident dans une caserne.

Jeudi après midi, à la caserne du 59^m d'infanterie à Vincennes, près Paris, une compagnie, formée en carré dans la cour, procédait à la revue des cartouches chargées à blanc. Par suite de circonstances encore inexplicables, une de ces cartouches était chargée à balle. Un soldat placé à l'angle du carré fut frappé à mort. La balle ricochant ensuite sur le fourreau d'un sabre blessa un 2^m militaire, puis très grièvement un troisième.

Naufrage. — Le Lloyd reçoit une dépêche de Tamatave (Madagascar) disant que le paquebot *Salasia*, des Messageries Maritimes, de Marseille, surpris par un cyclone, le 24 novembre, a eu ses machines avariées et a fait côte sur les récifs de Nosibé, au sud de Diégo-Suarez (Madagascar). On craint qu'il ne faille considérer le navire comme perdu. Les passagers et l'équipage sont sauvés. Seul le second officier a été enlevé par la mer.

Horrible tragédie. — Un journalier, Hector Charlier, âgé de 28 ans,

demeurant à Roux, était resté au logis en l'absence de sa femme, avec ses deux enfants, Georges, âgé de 3 ans, et Berthe, âgée de 2 ans. En proie à un accès de folie et s'armant d'un marteau, il a fracassé le crâne des deux petits, puis est allé en pleurant prévenir son père de son horrible crime : « J'ai tué mes deux petits que j'aimais tant ! » lui dit-il. Charlier devait, depuis plus d'un mois, être soumis à un examen médical.

Angleterre. — Le froid. — Le froid et la neige ont fait leur apparition dans le nord de l'Angleterre et de l'Ecosse. La neige, qui a commencé à tomber jeudi matin, n'a pas cessé durant toute la journée. Le nord du Pays de Galles est recouvert d'une épaisse couche de neige.

Allemagne. — Un duel mortel. — On télégraphie de Gieszen qu'un duel au pistolet a eu lieu entre le lieutenant Ittemano, de Mayence, et M. Fighiera, étudiant en droit à la Faculté de Paris. Ce dernier, atteint à la tête, vient de mourir des suites de sa blessure.

Belgique. — Mort de la comtesse de Flandre. — La cour de Belgique est très éprouvée depuis six mois par des deuils cruels. La reine Elisabeth a perdu successivement son frère et sa sœur. Le roi Albert vient de perdre brusquement sa mère, la comtesse de Flandre, qui est morte mardi en son palais de la rue de la Régence.

La comtesse de Flandre a succombé à une commotion cérébrale apoplectique. Elle était atteinte de l'influenza depuis trois jours.

Marie-Louise Alexandrine, princesse de Hohenzollern, était née le 17 novembre 1845. Elle épousa Philippe, comte de Flandre, second fils de Léopold 1^{er}, le 25 avril 1867, à Berlin. Elle en avait eu deux fils, le prince Baudoin, mort en 1891, et le prince Albert, devenu roi des Belges, et deux filles, la princesse Henriette, femme du duc de Vendôme, et la princesse Joséphine, femme du prince Charles de Hoherzollern.

La comtesse de Flandre faisait de fréquents séjours en Suisse. Elle avait une fort belle villa sur les bords du

le dis. — Ce nom ? fit le juge un peu pâle... — M. le marquis de Bargemont... du château près de Thillot... vous savez ? — Le Géant de pierre... — Juste... en personne !

Pour la troisième fois le nom de Bargemont était prononcé devant le juge, depuis le commencement de l'affaire. Cette persistance du hasard le frappait. Tout autre, même en dehors de toute préoccupation, l'eût trouvée singulière.

— Votre déposition est extrêmement grave, dit-il. C'est bien M. de Bargemont que vous avez vu ? — C'est lui, le marquis, pas un autre, pour sûr.

— Vous le jurez ? — Cinquante fois pour une. — Cela est si invraisemblable !

Les deux hommes eurent un geste de colère, et Gaudelot d'une voix rude :

— Ah ! nous l'affirmons... maintenant, que vous le croyiez ou que vous ne le croyiez point, je m'en bats l'œil, n'est-ce pas, Balaruc ? C'est l'affaire de la justice, ce n'est pas la nôtre.

On les voyait tous les deux, facilement. L'homme se baissa, à deux ou trois reprises, puis finalement, se mit à courir de toutes ses forces, en se jetant au travers du bois.

— Et qu'avez vous fait ? demanda le juge intéressé.

— Nous n'étions pas très rassurés, non, pas du tout. Nous avons laissé partir l'autre, et, ma foi, au lieu d'aller à Giromagny, nous sommes allés au Thillot. C'est toujours ennuyeux d'être mêlé à ces affaires de police. Puis, ce matin, en y repensant, le remords nous a pris. Et puisque nous savons quelque chose, nous avons résolu de ne pas le garder pour nous.

— Pouvez-vous me donner le signalement de l'homme que vous avez surpris auprès du cadavre ?

— Mieux que cela, fit Balaruc. Et Gaudelot, appuyant, et clignant l'œil :

— Oui, mieux que cela. — Vous connaissez son nom ? — Comme vous connaissez le vôtre, M. de Mauves.

— Vous ne vous trompez pas ? — Ça, nous le jurons... Il faisait clair, je

la déclaration des deux hommes avait un trop haut intérêt pour que le juge n'essayerait pas de les calmer.

— Je ne mets pas en doute vos affirmations, dit-il... seulement, il est si extraordinaire qu'à cette heure-là M. de Bargemont se soit trouvé en pleine forêt, devant ce cadavre et qu'il n'ait pas encore songé, vingt-quatre heures après, à avertir la justice, que je vous mets en garde contre une erreur possible.

— Il n'y a point d'erreur. — Vous connaissez bien le marquis ?

— Moi, dit Balaruc, je suis payé pour le connaître. J'ai été le fermier de la Claircheuse, une des fermes de Bargemont, pendant cinq ans ! J'ai été expulsé cet hiver, parce que je redevais les loyers depuis deux ans. Il y a des gens qui n'ont pas de cœur. Et je ne me cache pas pour le dire : il arriverait malheur au marquis que je me paye rai une bosse de rire. Eh ! eh !

— Peut-être avez-vous mal vu dans votre rancune ?

— Non, non. C'est lui. Demandez à Gaudelot.

Le juge se retourna vers le contrebandier.

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

La Sœur aînée.

PAR JULES MARY.

Balaruc toussa, passa le creux de sa main sur sa bouche, caressa sa barbe et prit la parole :

— Voilà. Hier, vers 6 heures, nous traversions La Montagne pour revenir à Giromagny, quand, vers le Saut de la Truite, tout à coup, nous voyons devant nous un homme, arrêté dans le bois, de l'autre côté du fossé. Au premier abord, ça n'a rien de surprenant, et nous allions passer, quand Gaudelot me serre le bras, — que j'en ai même encore un bleu, tant il me l'a serré fort, — et il me dit :

— Oh ! oh ! je vois un corps. — Un corps ? que je dis. — Et je regarde plus attentivement. C'était vrai, l'homme regardait un cadavre étendu dans le buisson. La nuit était claire.

lac de Lucerne... tonée quelques se... pour les soins de

— Quatre perso... — Près d'Oudena... claré dans une pe... bitée par Mme C... enfants, âgés de 6... la promptitude de... ment et ses enfant... ver et on a retr... affreusement carb

Asie. — Vol. — Vendredi, la police... bot *Egypte*, à son... et a opéré une... parce que quato... avaient été éven... vidés. En outre, l... paquebot de Suez... ont été commis a... eagers et de l'ad... tes. La perquisi... résultat.

Amérique. — Philippines — Philippines confi... trêmement viol... dans l'histoire, s... Les trois quarts... ville de Tacloban... été détruite. On... gaison de vivre... mille habitants... considérables o... eés à Capiz, dan...

— Les crimes... alcoolique de B... ser d'avoir, sou... sistible, tué plu... assassinata, qui a... montent à 1902... cartes postales... l'assassin dit :... moi. J'ai essayé... des enfants. J'... Une carte indiqu... vent les cadavre... trier l'a fait rec...

Algérie. — Oran, un indigè... par un chien e... temps, a mordu... trois de ses an... combé après un...

— Êtes-vous s... connaissez-vous... Bargemont ?

— Je le conna... dans la contrée... ensuite, car l'a... reprises, quand... pierre pour...

Il s'arrêta, hés... — Bast, pour... connu. Je fais d... offrir au marquis... mands, à bon pr... si M. le juge d'... pourrais...

M. de Mauves... gard. — C'est bien... trop affirmative... ne puisse en ten... dents, à tous de... voue qu'il m'est... de votre bouche... lée contre un ho... mont, dont la ré... — Nous n'acc... Dans tous les...

à Roux, était resté au logis...
 sa femme, avec ses
 Georges, âgé de 3 ans,
 âgée de 2 ans. En proie à
 de folie et s'armant d'un mar-
 fracassé le crâne des deux
 est allé en pleurant préve-
 ère de son horrible crime:
 mes deux petits que j'aimais
 dit-il. Charrier devait, de
 d'un mois, être soumis à un
 médical.

Terre — Le froid. — La
 neige ont fait leur appari-
 le nord de l'Angleterre et de
 La neige, qui a commencé à
 eudi matin, n'a pas cessé du-
 la journée. Le nord du Pays
 est recouvert d'une épaisse
 e neige.

Magnie. — Un duel mortel.
 élégraphie de Giesen qu'un
 pistolet a eu lieu entre le lieu-
 tennant, de Meyence, et M.
 étudiant en droit à la Fa-
 Paris. Ce dernier, atteint à la
 ont de mourir des suites de sa

ique. — Mort de la com-
Flandre. — La cour de Bel-
 très éprouvée depuis six mois
 deuils cruels. La reine Elisa-
 erdu successivement son frère
 ur. Le roi Albert vient de
 brusquement sa mère, la com-
 Flandre, qui est morte mardi
 alais de la rue de la Régence.
 antesse de Flandre a succombé
 mmotion cérébrale apoplecti-
 e était atteinte de l'influenza
 trois jours.

ois jours.
 Louise Alexandrine, princesse
 nzollern, était née le 17 no-
 1845. Elle épousa Philippe,
 e Flandre, second fils de Léo-
 le 25 avril 1867, à Berlin.
 avait eu deux fils, le prince
 a, mort en 1891, et le prince
 devenu roi des Belges, et deux
 princesses Henriette, femme
 de Vendôme, et la princesse
 ne, femme du prince Charles
 erzollern.

ntesse de Flandre faisait de
ts séjours en Suisse. Elle avait
 belle villa sur les bords du

claration des deux hommes avait un
 t intérêt pour que le juge n'essayât
 es calmer.

ne mets pas en doute vos affirmat-
 il... seulement, il est si extraord-
 à cette heure là M. de Bargemont
 e. J'ai été le fermier de la Clau-
 e des fermes de Bargemont, pen-
 q ans! J'ai été expulsé cet hiver,
 ne je redevais les loyers depuis deux
 y a des gens qui n'ont pas de cou-
 me cache pas pour le dire: il arri-
 me l'heure au marquis que je me paye
 bosse de rire. Eh! eh!
 ut-être avez-vous mal vu dans votre
 ?

on, non. C'est lui. Demandez à Clau-
 ge se retourna vers le contrebandier.

lac de Lucerne et passait chaque
 année quelques semaines à Lausanne,
 pour les soins de sa santé.

Quatre personnes brûlées vives.
 — Près d'Oudenarde, le feu s'est dé-
 claré dans une petite maisonnette ha-
 bitée par Mme Clément et ses trois
 enfants, âgés de 6, 4 et 2 ans. Malgré
 la promptitude des secours, Mme Clé-
 ment et ses enfants ne purent se sau-
 ver et on a retrouvé leurs cadavres
 affreusement carbonisés.

Asie. — Vols sur un navire. —
 Vendredi, la police a accosté le paque-
 bot *Egypte*, à son arrivée à Bombay.
 et a opéré une perquisition à bord,
 parce que quatorze sacs postaux y
 avaient été éventrés et partiellement
 vidés. En outre, après le départ du
 paquebot de Suez, de nombreux vols
 ont été commis au préjudice des pas-
 sagers et de l'administration des pos-
 tes. La perquisition n'a donné aucun
 résultat.

Amérique. — Le typhon des
Philippines. — Le gouverneur des
 Philippines confirme qu'un typhon ex-
 trêmement violent, sans précédent
 dans l'histoire, s'est abattu sur les îles.
 Les trois quarts des bâtiments de la
 ville de Tacloban, dans l'île Sais, ont
 été détruits. On a dû envoyer une car-
 gaison de vivres pour les quatorze
 mille habitants de la ville. Des dégâts
 considérables ont été également cau-
 sés à Capiz, dans l'île de Ranay.

Les crimes de l'alcool. — Un
 alcoolique de Buffalo vient de s'accu-
 ser d'avoir, sous une impulsion irré-
 sistible, tué plusieurs enfants. Ces as-
 sassinats, qui avaient été classés, rem-
 ontent à 1902 et à 1911. Dans des
 cartes postales adressées à la police,
 l'assassin dit: « C'est plus fort que
 moi. J'ai essayé douze fois d'étrangler
 des enfants. J'ai réussi trois fois. »
 Une carte indiquait le lieu où se trou-
 vent les cadavres. L'écriture du meur-
 trier l'a fait reconnaître.

Algérie. — Mort enragé. — A
 Oran, un indigène qui avait été mordu
 par un chien enragé, il y a quelque
 temps, a mordu sa mère, sa femme et
 trois de ses amis. Il a ensuite suc-
 combé après une atroce agonie.

— Êtes-vous aussi sûr que Balaruc et
 connaissez-vous, comme lui, le marquis de
 Bargemont?

— Je le connais comme tout le monde
 dans la contrée, d'abord, et un peu mieux
 ensuite, car je l'ai vu de près à cinq ou six
 reprises, quand je suis allé au Géant de
 pierre pour...

Il s'arrêta, hésitant, prenant son parti:

— Bast, pourquoi ne pas le dire? C'est
 connu. Je fais de la contrebande. J'allais
 offrir au marquis des cigares belges et alle-
 mandes, à bon prix... Et même à l'occasion
 si M. le juge d'instruction est amateur, je
 pourrais...

M. de Mauves lui imposa silence d'un re-
 gard.

— C'est bien, dit-il, votre déposition est
 trop affirmative et énergique pour que je
 ne puisse en tenir compte, car vos antécé-
 dents, à tous deux, sont exécrables et j'a-
 voue qu'il m'est pénible d'entendre sortir
 de votre bouche une sorte d'accusation voi-
 lée contre un homme comme M. de Barge-
 mont, dont la réputation est inattaquable...

— Nous n'accusons personne, dit Balaruc.
 Dans tous les cas, Gaudelot et moi, bien

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil. — Dans la
 séance du 27 novembre, le Grand Con-
 seil a procédé à la nomination de son
 bureau, dont font partie naturellement
 uniquement des conservateurs. Avant
 l'élection du second vice-président, M.
 Bartach député a proposé la candida-
 ture de M. Hermann Liechti, en rap-
 pelant les nombreux services rendus
 par lui au pays pendant ses 30 ans de
 vie parlementaire.

Mais M. Python a combattu cette
 proposition en prétendant que le
groupe conservateur avait déjà arrêté
 dans son assemblée préparatoire le
choix de son candidat et qu'il n'y avait
pas lieu de le changer.

M. Oscar Genoud fut élu par 63
 voix et la candidature de M. Liechti
 recueillit 22 suffrages.

Dans la séance du 28 novembre, fu-
 rent élus: membre du Conseil d'Etat,
 M. Max Diesbach, par 63 suffrages;
 inspecteur des Ponts et Chaussées, en
 remplacement de M. Amédée Gremaud
 décédé, M. Joseph Chuard de Cugy;
 directeur de la Banque de l'Etat, M.
 Charles Schnyder, de Lucerne.

On apprend que M. Max de Dies-
 bach, désigné comme nouveau mem-
 bre du Conseil d'Etat dans la dernière
 session du Grand Conseil, a décliné
 cette nomination

Comme la Constitution prévoit que
 les vacances de ce corps doivent être
 repourvues dans les six semaines, ce
 refus de M. de Diesbach nécessitera
 une séance extraordinaire du Grand
 Conseil. Beaucoup de noms ont été
 prononcés. Sur lequel se portera le
 choix du souverain? Mystère encore!
 Mais gageons que, une fois encore, les
 dernières menaces de *La Liberté* se-
 ront mises à exécution et que l'on fera
 bien voir à la minorité qu'elle n'a au-
 cun droit à la justice et à l'esprit d'é-
 quité de la majorité.

Fièvre aphteuse. — Cette
 épidémie vient d'être découverte dans
 une étable de la commune d'Ecuvillens.
 contenant 35 têtes, appartenant à un
 marchand de bétail. Ce bétail devait
 être exposé vendredi aux enchères pu-

que pauvres, nous valons le marquis, et il
 est pour vous un moyen bien simple de
 vous assurer si nous avons ou non menti.

— Lequel?
 — C'est d'interroger M. de Bargemont.
 S'il avoue, votre opinion sera faite et vous
 rendrez justice, s'il nie, vous nous retrou-
 verez dans le pays, à Giromagny de préfé-
 rence, et vous nous confronterez avec lui.
 Vous voyez que nous n'avons pas peur.

Cette assurance persuadait le juge de plus
 en plus.

Il leur adressa une dernière question:

— Comment était vêtu le marquis?
 — Nous n'avons pu voir, fit Balaruc, tou-
 tes les pièces de son costume. Ce qui a pu
 nous frapper, c'est qu'il avait un grand man-
 teau à capuchon...

Le juge se rappela la déposition de Félix
 Langevin.

— Le capuchon était rabattu sur ses yeux

— Non, sans cela, nous ne l'aurions pas
 reconnu. Il avait un chapeau de feutre mou.
 Quant à la couleur des vêtements, impossi-
 ble... il y avait de la lune, mais, dame, ça
 brouille quand même les couleurs.

(A suivre.)

bliques. Un séquestre provisoire a été
 mis sur toutes les étables de la com-
 mune.

Un gendarme, stationné à Ecuvillens,
 est chargé de veiller à la stricte obser-
 vation des mesures prescrites.

Conseil d'Etat. — (Séance du
 30 novembre.) Les communes de Cham-
 pagny, d'Illes, de Brunisried et de
 Montbrelloz sont autorisées à prélever
 un impôt; celle du Pâquier est auto-
 risée à acquérir, et celle de Bulle, à
 échanger des immeubles.

Vins de raisins secs. — M.
 O. Roggen, négociant en vin à Morat,
 adresse une supplique aux Chambres
 fédérales. Il leur demande de prolonger
 jusqu'à fin août 1913 (au lieu du
 1^{er} janvier) le délai accordé aux fabri-
 cants pour écouler leurs produits.
 Ayant acheté sa provision de raisins
 secs en Crète en automne 1911, avant
 l'adoption de la loi, M. Roggen n'a pu
 écouler les vins qu'il a fabriqués avec
 ces raisins en 1912, en raison de l'été
 pluvieux et de l'abondante récolte de
 fruits. Une série de facteurs défavora-
 bles ont entravé son commerce; il éva-
 lue à 100,000 francs la perte qui le
 menace en cas d'application immédiate
 de la loi.

Si un prolongement de délai d'écou-
 lement ne lui était pas accordé, M.
 Roggen demanderait que les stocks de
 vin fabriqués puissent être vendus en
 1913, sous la surveillance d'une auto-
 rité désignée par le Conseil fédéral.

**Un aéroplane sur Fri-
 bourg.** — Dimanche, vers midi,
 pendant que les officiers suisses déli-
 béraient dans la salle du Grand Con-
 seil, l'aviateur Durafour a ménagé
 l'aimable surprise de venir d'Avenche,
 voler sur Fribourg, pendant un quart
 d'heure. Il a fait deux fois le tour de
 la ville avec une aisance remarquable.

A deux reprises, il a jeté de petites
 affiches portant la croix blanche sur
 fond rouge et l'inscription suivante:
 « Suisses, dotez votre armée d'un
 avion de construction nationale ».

L'aéroplane que montait Durafour
 a été construit aux ateliers Failloubaz.

GRUYÈRE

AVIS

„La Gruyère“ est en-
 voyée gratuitement dès
 ce jour au **Nouvel-An**
 aux nouveaux abonnés
 pour 1913.

Cercle des Arts et Métiers.
 — Nous rappelons aux citoyens libé-
 raux la soirée-choucrôte qui sera
 donnée dimanche prochain, 8 décembre,
 au Cercle des Arts et Métiers. Les ins-
 criptions sont nombreuses déjà, et l'on
 peut espérer que les locaux du Cercle
 seront combles ce soir-là.

Ajoutons que, à la demande d'un
 grand nombre de citoyens, cette soirée
 commencera à sept heures, et non à
 huit heures comme il avait été d'abord
 prévu.

Qu'on se le dise et qu'on se hâte de
 s'inscrire!

Ventes de bois. — Les mer-
 chands de bois ne peuvent suffire à
 suivre toutes les mises de bois qui
 sont annoncées. Dans la *Feuille offi-
 cielle* on ne trouve pas moins de cin-
 quante-six annonces de ventes de bois.
 Preuve de plus que cette marchandise
 constitue, avec l'élevage du bétail et
 ses dérivés, la plus grande richesse du
 pays.

L'hiver. — L'hiver s'est défini-
 tivement établi chez nous. Sans être
 abondante à chaque chute, la neige
 finit toutefois par recouvrir entière-
 ment le sol et fournir une piste à peu
 près praticable.

Dans la région de Sâles et des Ponts,
 elle est plus abondante, et la piste est
 déjà bonne pour les traîneaux. Il en
 est de même dans la haute Gruyère et
 la vallée de Charmey.

Bulle-Fribourg. — La Com-
 mune de Corbières vient de voter, en
 faveur du chemin de fer de Bulle à
 Fribourg, une subvention de 8 000 fr.

A vendre

traîneaux d'occasion, dont un convien-
 drait pour conduire le lait, chez Saudan
 maréchal, Bulle.

A louer

bon logement avec dépendances, chez M.
 Musset, entrepreneur à Vaulruz.

A louer

un logement de 4 chambres, cuisine et
 dépendances, à 10 minutes de la ville.
 S'adresser à M. Jean Schmidt, en
 Palud. 1196

A vendre

une certaine quantité de moules de bois
 sec (quartiers et nœuds).
 S'adresser à M. Lz. Mossu, syndic, à
 Broc. 1915

Jeune homme

cherche emploi quelconque; bonnes
 références. S'adresser à Haassenstein et Vo-
 gler, Bulle, sous 2180 B. 1914

Perdu

mercredi soir, 27 novembre, entre Grandvil-
 lard et les Moulins, un portemonnaie
 contenant une certaine valeur.
 Prière de le rapporter contre récompense
 à l'Agence Haassenstein et Vogler.

A louer

à la Grand'rue, un logement de 2 cham-
 bres, cuisine et dépendances.
 S'adresser à Louis Genoud, Cercle
 Catholique, Bulle.

Photo

Appareils
 accessoires
 plaques, films,
 papiers, cartonnage,
 etc.

en vente chez **SCHNELL**
LAUSANNE, pl. St-François, 9.

Demandez le nouveau Catalogue
 gratuit.

Dimanche 8 décembre,
 à 8 h. du soir

Salle du Café de la Tour
Soirée familière

organisée par la Société de Chant l'A-
 venir.
Programme intéressant.
LE COMITÉ.

VOIR
NOS
VITRINES

VISITEZ
NOTRE GRANDE

VOIR
NOS
VITRINES

EXPOSITION DE

JOUETS

AU LOUVRE BULLE

vendant le meilleur marché.

GRAND MAGASIN DE CHAUSSURES

Place de l'Union fondé en 1869 Place du Cheval-Blanc

Toujours le mieux assorti en souliers fins et ordinaires pour Messieurs, Dames, fillettes, garçons et enfants.

Marchandises de 1^{er} choix. — Prix défiant toute concurrence.

Charles Mayer, Bulle

Maison de toute confiance.

Téléphone N° 10 Réparations promptes et soignées. Téléphone N° 10

On demande

à acheter quelques stères de sapin et de hêtre très sec.
Adresser offres à l'Agence Haasenstein et Vogler, Bulle.

Mises de fleuries.

Vendredi 6 décembre prochain, dès 3 heures de l'après midi, à l'Hôtel de la Gare, mise des premières fleuries de Combes d'en haut, d'en bas et des Auges, pour l'année 1913.

Villars-s-Mont, le 29 novembre 1912.
1907 Le Secrétariat communal.

A vendre

joli traicneau neuf à quatre places, bien vernis, avec mécanique, plus un pont pour bagages, de 90 x 100 cm. Prix avantageux.
S'adresser à Fréd. Reber, charron, Vevey Plan.

?? Devant la Fontaine ??

Judi 5 décembre, jour de la foire, je débatterai un lot de 2000 paires de gants que je vendrai 1 fr. 50 les deux paires et 1 fr. la paire; en outre, jolis bas, chaussettes, caleçons et autres misoles pour hommes, camisoles pour dames, bretelles, etc.
Se recommande,
DOMON.

A louer

un appartement de 2 chambres et cuisine.
S'adresser au Café de l'Avenir, Bulle.

Mises de bois

Lundi 9 décembre, dans la forêt cantonale de Bouleyres, on vendra en mises publiques:
75 stères sapin, 20 billons sapin, 4 billons daille, 300 lattes, 120 poteaux chêne, 2000 gros fagots, 15 tas rondins sapin et 15 tas de branches.
Rendez-vous, à 9 heures, à la patinoire.
L'Inspecteur des forêts
du 5^e arrondissement.

Location de fleuries.

La Commune de Neirivue met en location les premières fleuries de Chablons-Derrey et des Pisots pour 1913.
Les mises auront lieu le lundi 9 décembre courant, à l'Hôtel du Lion-d'Or, dès les 2 heures.
Neirivue, le 1^{er} décembre 1912.
Par ordre: Le Secrétariat communal.

A vendre d'occasion

à bas prix, 2 bons chevaux. Convient pour la campagne ou le charroi.
S'adresser à Robert Muller, au Cheval-Blanc, Bulle.

La Banque Populaire de la Gruyère

Avenue de la Gare, à BULLE

paie sur Dépôts d'argent:

en Caisse d'épargne: $4\frac{1}{4}\%$

Dépôts illimités.

à 3 ou 5 ans de terme: $4\frac{1}{2}\%$

contre obligations nominatives ou au porteur.

Les versements peuvent aussi être effectués sans aucun frais à tous les bureaux de poste, à notre compte de chèques postaux II 188.



M
dépu

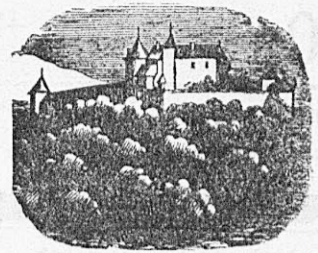
Et que l
qu'en signal
manque de
ne doit-il pa
ner vers le p
disposant du
rage de faire
tes. Quand l
raux vous re
aux conséqu
que de contr
des fonctions
hauts magist
la conduite c
vous déjà al
la minorité.
que vous n'a
lants, que vo
laborateurs,
des complice

L'accablant
la discussion
8500 citoyen
canton, vous
putation libé
parce qu'elle
qu'elle ne vo
més, assamen
dans une a
aussi déplora
du parlement
dire toutes le
plois de notre
dans vos mai
moins contin
rôle salubre
de parti de co
roit dans les
Et c'est elle
désormais le com
turiens étran
de l'un ou l'a
pui des finan
tat, contre no
préserva cell
qui allait fai
canton quelq

Aujourd'hui
vouliez soust
actes de gesti
leur essence
et que ce dro
les autres ca
l'a été récemm
Conseil lucer
Lucerna, de l
SeethalBahn,
sommés là un
du district da
vigoureux ga
d'un nouveau
tant plus grav
l'Etat et l'Eta



LA GRUYÈRE



Motion de la députation du Lac

(Fin).

Et que l'on ne vienne plus dire qu'en signalant le danger l'opposition manque de patriotisme. Ce reproche ne doit-il pas, au contraire, se retourner vers le parti gouvernemental qui, disposant du nombre, n'a pas le courage de faire cesser des abus manifestes. Quand la poignée de députés libéraux vous rendaient attentifs, en 1909, aux conséquences graves que ce manque de contrôle sérieux, que le cumul des fonctions entre les mains des plus hauts magistrats y allaient avoir pour la conduite des affaires du pays, l'avez-vous déjà alors assez batoué le parti de la minorité. Vous prétendiez déjà alors que vous n'aviez pas besoin de surveillants, que vous ne vouliez que des collaborateurs, vous vouliez dire peut-être des complices.

L'accablant de vos sarcasmes dans la discussion de la pétition signée par 8500 citoyens, le tiers de tous ceux du canton, vous avez obligé cette petite députation libérale à sortir du parlement, parce qu'elle ne pouvait plus, parce qu'elle ne voulait plus, les yeux fermés, assumer sa part de responsabilité dans une administration financière aussi déplorable. Et cependant, hors du parlement, alors que pour ainsi dire toutes les fonctions, tous les emplois de notre république sont restés dans vos mains, la minorité n'en a pas moins continué patriotiquement son rôle salutaire d'opposition, c'est-à-dire de parti de contrôle, soit dans la presse, soit dans les assemblées populaires. Et c'est elle qui, déjà, il y a deux ans, déjoua le complot dirigé par des aventuriers étrangers avec la complicité de l'un ou l'autre de vos chefs et l'appui des finances de la Banque de l'Etat, contre notre Banque cantonale et préserva celle-ci d'un accaparement qui allait faire disparaître de notre canton quelques millions.

Aujourd'hui encore, bien que vous vouliez soustraire à ces débats des actes de gestion qui appartiennent par leur essence à la discussion publique et que ce droit est reconnu dans tous les autres cantons confédérés et qu'il l'a été récemment encore dans le Grand Conseil lucernois dans l'affaire de La Lucerna, de Burkhardt et Cie et de la Seethalbahn, aujourd'hui, dis-je, nous sommes là une douzaine de députés du district du Lac qui vous lançons un vigoureux garde-à-vous en présence d'un nouveau danger qui menace d'autant plus gravement notre Banque de l'Etat et l'Etat que l'ennemi est de-

dans et qu'il faut l'en déloger.

En rappelant toutes ces turpitudes qui n'auraient pas dû se commettre dans un canton suisse et surtout pas dans le nôtre, notre cœur de citoyen fribourgeois est gonflé de tristesse mais non pas de rancune. Mais, puisque de pareils faits se sont produits et que ceux qui s'en sont rendus coupables n'ont pas assez d'amour-propre et de pudeur pour se retirer et que le parti gouvernemental dont ils sont à la tête n'ose pas lui-même leur indiquer le chemin qu'ils ont à prendre, c'est à nous, députés de la minorité, de leur faire comprendre ce que réclame le bien comme l'honneur du pays.

Il y a parfois dans la vie des peuples et dans la conduite des Etats de ces justes retours des choses qui veulent que ceux-là qui s'en sont allés reviennent au pouvoir et que ceux qui les avaient d'abord fait partir, s'en aillent à leur tour. C'est la grande loi de l'action et de la réaction des partis les uns sur les autres qui fait la santé des peuples et qui veut que les minorités deviennent aussi un jour majorité.

Messieurs, le moment est solennel; le peuple a les yeux sur vous. Réfléchissez au geste que vous allez faire, au vote que vous allez émettre. Jusqu'ici vous n'étiez encore qu'abusés par quelques-uns d'entre vous; le vote dira si vous rendez votre régime entier solidaire de leurs méfaits.

Quant à nous, minorité, nous avons fait notre devoir et dit ce que nous avions à dire. A vous, majorité, de faire le vôtre!!!

Après ce discours, qui a duré une heure et demie, M. Deschenaux, président du Conseil d'Etat, déclare que celui-ci comme tel ne prendra pas position, puisque seuls deux de ses membres sont en cause.

M. Mury, directeur des finances, répond en insistant surtout sur la situation financière de la Banque de l'Etat qui, grâce aux nombreux millions dont elle a été dotée, est naturellement encore bonne; mais il glisse rapidement sur les actes de mauvaise administration et sur les abus manifestes précisés par le motionnaire. Personnellement, il recommande au Grand Conseil le rejet de la motion.

Au vote, la majorité contre 11 voix (un député de la minorité libérale-radical était absent et un s'est abstenu de voter) s'est prononcée contre les conclusions de la motion.

Un fait caractéristique de cette votation, nous fait observer la Gazette de Lausanne, est le nombre assez consi-

dérable des abstentions. En effet, une quinzaine au moins de députés de la majorité conservatrice — la plupart de la Gruyère et plusieurs de la Singine — se sont abstenus et ont ainsi refusé de voter contre la motion du groupe radical. Comme cette motion concluait à la démission de deux membres du Conseil d'Etat, MM. Python et Cardinaux, ces abstentions ont une saveur toute particulière et une signification qui n'échappe à personne.

A vendre

au centre d'un village de la haute Gruyère, maison d'habitation solidement construite, pouvant servir de magasin, avec grange, écurie et jardin. Estimation 4000 fr. Entrée immédiate.

S'adresser Banque Etat, Bulle.

A louer

dans la Grand'rue un vaste et beau logement de 7 grandes chambres, avec cuisine et dépendances. On louerait selon convenance, partie seulement de ce logement.

S'adresser à Haasenstein et Vogler, sous H 1726 B. 1540

Agence agricole Suisse

Autorisée par l'Etat

Demande toujours bons vachers et fromagers (bons gages).
Gigon-Gavard, rue Gutenberg 3 b., Genève. 984

On prendrait

en location une gîte, pour toute l'année ou les secondes fleuries; preneur sérieux.
S'adresser à Haasenstein et Vogler, Bulle sous H 2134 B. 1872

Apprenti boulanger

est demandé pour tout de suite.
S'adresser à Haasenstein et Vogler sous H 2147 B. 1889

Mises de bois.

Mercredi 4 décembre 1912, la commune d'Estavannens vendra, par voie de mises publiques, environ 300 m² de beaux billons provenant de la grosse Joux, situés au Chalet-neuf, plus un certain nombre de monles de sapin. Les mises auront lieu sur place, dès 1 1/2 heure.
Estavannens, le 25 novembre 1912.
1888 Le Secrétaire communal.

On donnerait

à faner un domaine de 27 poses.
S'adresser à Haasenstein et Vogler sous H 2154 B. 1886

ASTI nouveau ouvert HOTEL DE LA CROIX-BLANCHE, BULLE JUAN MORENO succes. de Francisco RIBES.

Banque Populaire Suisse

Capital versé et réserves : Fr. 71,000,000

Nous recevons toujours des fonds sur

Carnets d'épargne

productifs d'intérêts dès le lendemain du dépôt jusqu'à la veille du retrait. — Remboursements sans avis préalable.

Dépôts à partir de 50 centimes.

TAUX 4 1/2 %, dès le 1^{er} janvier 1913. Livrets gratuits.

Sur demande, nous délivrons des

Coffrets d'épargne

gratuitement à toute personne possédant déjà ou se rendant acquéreur d'un carnet d'épargne avec un dépôt minimum de Fr. 3.—.



FRIBOURG : Quartier Saint-Pierre.

Agences : Bulle, Châtel-St-Denis, Domsdidier, Estavayer Morat, Romont, Villargiroud et Le Mouret.

VOIR
NOS
VITRINES

DE



LE

hé.

n demande

er quelques stères de sapin et de très sec.
er offres à l'Agence Haasenstein et Bulle.

ses de fleuries.

edi 6 décembre prochain, es de l'après midi, à l'Hôtel de nise des premières fleuries de en haut, d'en bas et des Auges, ée 1913.

s-Mont, le 29 novembre 1912.

Le Secrétariat communal.

A vendre

neuf à quatre places, bien ec mécanique, plus un pont pour e 90 x 100 cm. Prix avantageux.
er à Fréd. Reber, charroin, lan.

ntaine ??

, je débatterai un lot de fr. 50 les deux paires ssettes, caleçons et oames, bretelles, etc.
DOMON.

tion de fleuries.

mmune de Noirlive met en es premières fleuries de Chablou- des Pissots pour 1913.
es auront lieu le lundi 9 de- ourant, à l'Hôtel du Lion- les 2 heures.

, le 1^{er} décembre 1912.

dre : Le Secrétariat communal.

vendre d'occasion

2 bons chevaux. Convien- r la campagne ou le charroi.
er à Robert Muller, au Che- e, Bulle.

On vous en fait voir de toutes les couleurs!

mais seuls ceux dont l'étiquette est rouge et jaune avec le nom Maggi et la marque Croix-Etoile, sont les véritables Cubes de Bouillon Maggi.

Le Café de Malt Hochreiner est recommandé par les médecins.

Qui en a bu en boira!

Grand choix à des prix défiant toute concurrence.

Visitez le choix remarquable de nouvelles machines à coudre perfectionnées

Veritas, Pfaff, Haid & Neu, exposées chez

Jos. GREMAUD, mécanicien, BULLE

Réparations, accessoires. Prix avantageux, envoi franco du nouveau catalogue sur demande.



LA GENEVOISE

Compagnie d'assurances sur la vie

Genève

conclut aux meilleures conditions : Assurances au décès, assurances mixtes, assurances combinées, assurances pour dotations d'enfants. Conditions libérales. Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à

M. Léon GLASSON, agent général, à Fribourg, 59, rue de Lausanne ;
J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève,
ou au Siège social, 10, rue de Hollande, à Genève.

Vente d'une scierie.

Pour cause de santé, M. Joseph Gandard, dit du fauvé, à Semsales, vendra aux enchères publiques, le 9 décembre prochain, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Couronne du dit lieu, l'usine que ses enfants possèdent, située au centre du village de Semsales, comprenant : maison d'habitation, scierie avec créteuse, raboteuse, tonpie, mortaiseuse, cylindres à ruban, ainsi qu'un bel emplacement.

Tout l'outillage nécessaire sera compris dans la vente. Spécialité de travaux pour bois de menuiserie, ébénisterie et charpente.

Affaire d'avenir, occasion exceptionnelle, installation moderne, en très bon état. Grandes facilités de paiement.

Châtel-St-Denis, le 20 novembre 1912.

1870 Pour l'exposant : A. Chaperon, huissier judiciaire.

CHAUSSURES

AU MAGASIN

Vve Sottas-Thalmann, BULLE

rue de Gruyères, vis-à-vis du Cheval-Blanc.

Chaussures fortes, ferrées, pour ouvriers, depuis	fr.	8.50
Bottines du dimanche, avec bouts, pour Messieurs, depuis		9.50
» » » » carnots, pour Messieurs, depuis		10.—
» » » » box-calf, élégantes et légères, depuis		13.—
» » » » faux bouts, pour dames		7.50
» » » » 1 ^{er} choix, non doublées, pour dames		8.50
» » » » à boutons, solides et élégantes, pour dames, depuis		11.—
Pantoufles pour dames, depuis		2.—
Bouliers pour enfants, 26-29, depuis		4.80
» » » » 30-35, depuis		5.50

Réparations. Prix fixes. Maison de confiance.

On trouvera sur la Place du Marché

à l'occasion des fêtes de St-NICOLAS

un grand choix de jouets et cartes, ainsi que nombreux cadeaux utiles qui seront vendus au plus bas prix.

VENEZ AU PARAPLUIE ROUGE.

Acheteur de bois.

Maison importante cherche acheteur capable et de confiance pour l'achat de bois en grumes, Offres avec références sous chiffres H5752A à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

A LOUER

chambre meublée, bien située au soleil, indépendante et à plein pied. S'adresser au bureau du journal qui indiquera.

AU PROGRÈS

BULLE BULLE

Immense choix de Confections pour Dames.

- Paletots noirs, longueur 70-75, depuis 9 fr.
- Paletots noirs, doublés avec baguettes de drap et de satin soie, longueur 75-85, depuis 13 fr. 50.
- Paletots noirs, soignés, en drap fin, longueur 90-100, dep. 22 fr.
- Paletots en drap noir extra fins, bien garnis, longueur 100-115, depuis 39 fr.
- Manteaux en drap noir, dernière mode, longueur 125-135, depuis 32 fr. 80.
- Paletots fantaisie pour dames, jeunes filles et enfants, pour dames depuis 19 fr., pour jeunes filles depuis 14 fr., pour enfants depuis 5 fr. 50.
- Manteaux fantaisie pour dames et jeunes filles, depuis 25 fr.

Grand choix de Blouses, Jupes et Jupons.

Tabliers, Corsets, Lingerie et Bonneterie dans tous les prix. Grand choix de Robes noires et bleu-marin. Coutil, Flanelle, Coton, Tollerie, Crêtonne meubles, Rideaux. Cotons en tous genres, etc.

Doublure, prix spéciaux pour les couturières.

Confections p. Hommes, j. gens et Enfants.

- Complets fantaisie pour hommes fr. 22, 30, 35, 40, 45, etc.
- Complets noirs pour cérémonies, depuis 40 à 65 fr.
- Complets p. jeunes gens dep. 18 à 35 fr., p. enfants dep. 8 fr. 50.
- Pantalons coton, doublés, dep. 5 fr. 50; milaine, doublés, dep. 8 fr.
- Pantalons milaine de Neirivue - en drap depuis 8 fr.
- Pantalons drap soigné depuis 12 fr. - futaine depuis 9 fr.

Grand choix de Pardessus p. Hommes, jeunes gens et Enfants.

- Pardessus pour hommes dep. 25-65 fr., p. jeunes gens dep. 20 fr., pour enfants dep. 12 fr.

Manteaux floteur et Pèlerines.

Draperie en tous genres - Milaine de Neirivue.

Gilets de chasse, Chemiserie, Bonneterie.

Parapluies, Cravates et Cols.

Couvertures de lits et de tables. - Descentes de lits.

On échange la laine contre la marchandise.

M. PICARD

Cognac Golliez ferrugineux

souverain contre

l'anémie, faiblesse, pâles couleurs, etc.

38 ans de succès

En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies.

Dépôt général : Pharmacie GOLLIEZ, Morat.

Fièvre urticaire.

Je souffrais déjà depuis longtemps de cette maladie, c'est-à-dire que j'avais par accès de petites vésicules ou de petites papules sur la peau, avec prurit et sensation de cuisson de ceux-ci. Cette maladie m'avait rendu nerveux et anémique, je souffrais d'insomnie et de lassitude; c'était en vain que j'avais cherché partout un remède contre ma maladie. Enfin, grâce au traitement par correspondance et aux excellents remèdes de l'Institut médical et par la nature, à Niederurnen, je fus bientôt complètement guéri. Erlösen, près Hinwil (Ct. de Zurich) le 8 août 1910. Jean Röhliberger. Signature légalisée: le maire Wolfensberger.

Chaque personne qui veut connaître sa maladie et être guérie envoie son urine ou la description de sa maladie à l'Institut médical et par la nature à Niederurnen de H. J. Schumacher, médecin et pharmacien diplômé. Traitement par correspondance et de vive voix.

43 Bibliothèque
TRENIE ET
ABONNEMENTS
Suisse. . . 1 an,
» . . 6 mois
Etranger. 1 an
» . . 6 mois
payable d'avance
Prix du numéro :
On s'abonne dans
bureaux de po
Après l
Ressources
écon
Comme nous l
tuation difficile d
vent nos finances
été sans préoccu
tés et gouvernan
M. le directeur
clamé la nécessit
velles ressources
faits grandissant
qu'il ne fallait nu
de nouveaux imp
dispose notre g
mettront d'augm
recourir à ce m
sa popularité qu
d'une forme nou
Cependant, qu
sous laquelle ser
sources faisant
elles n'en sorti
poche des contri
La revision de
est un des moye
sera certainement
C'est du moins c
récents ont dé
ment.
Il n'est nul bes
mentation de val
tir à une augmen
cent mille à deu
mune. Dans ce d
rendre compte c
pôts qui seraient
nables. Ce sup
inférieur à deux
même quatre m
seule commune.
Naturellement
qui ont la plus gr
de la Gruyère, c
la majeure parti
tions.
Pour combler
parfois, mais bi
conviction, de ré
Parfois, dans la
on a réussi à r
quelques mille f
menter d'autant,
tre poste.
Depuis longte
que unanime est
ces de paix sont
pourrait aisém
reconnu, dans la
les justices de pa